

FAQ – Promotion aux fédérations à partir de 2027

Situation au 29 juin 2026

1. Dans quelle mesure les fédérations sont-elles libres d'utiliser les subventions pendant la phase de transition de 2027 et 2028 ?

L'utilisation des fonds pendant la phase de transition doit encore faire l'objet d'une discussion finale avec les bailleurs de fonds et d'une décision définitive du Conseil exécutif. Swiss Olympic s'efforce d'informer les fédérations en septembre 2026. Une chose est sûre : les restrictions d'affectation seront nettement moins strictes que dans le modèle de promotion précédent. Le nouveau modèle de promotion ne prévoit que six types de contributions :

- Tâches de base
- Sport (comprend le personnel sportif, le sport de performance et le sport de masse)
- Développement des fédérations
- Développement du système
- PR régional
- Cotisations d'utilisation CISIN

Les fédérations sont libres, dans le cadre de chaque type de contribution, de financer les mesures qui correspondent à leur orientation stratégique et qui ont un impact aussi important que possible. Seuls les deux derniers types de contributions sont soumis à des directives strictes (cf. prescriptions d'exécution [PR Régional](#) et [Cotisations d'utilisation CISIN](#)) quant à l'utilisation des fonds.

2. Quand les fédérations « Key Account » sauront-elles comment et pour quels thèmes elles peuvent utiliser la contribution au développement des fédérations ?

C'est le portefeuille de développement qui fait foi. Les thèmes correspondants seront définitivement confirmés fin septembre par le Conseil exécutif. À partir de cette date, les fédérations pourront déposer leurs demandes. Le thème « Grands événements sportifs » a déjà été confirmé ; toutefois, le dépôt des demandes ne sera possible qu'à partir de fin septembre.

3. Les contributions de la phase de transition 2027-2028 ne pourront être définitivement confirmées que vers la fin de l'année 2026. Comment les fédérations doivent-elles procéder pour établir leur budget ?

Il est recommandé d'établir le budget selon différents scénarios :

- Scénario A : les fonds dont dispose la fédération correspondent aux contributions de la phase de transition indiquées dans la communication du 29 juin 2026.
- Scénario B : les fonds dont dispose la fédération correspondent aux contributions de la phase de transition indiquées dans la communication du 29 juin 2026, diminuées de 10 %.

Au vu des évolutions actuelles, il est probable que le scénario A se réalise.

4. Comment les fédérations peuvent-elles optimiser leur situation dans le nouveau modèle de promotion ?

Une analyse des critères d'évaluation présentant un potentiel d'amélioration constitue la base d'une optimisation de la situation des fédérations dans le cadre du modèle de promotion. Swiss Olympic se tient à leur disposition pour les conseiller. Il convient toutefois de garder à l'esprit que, compte tenu du processus de sounding en cours, les critères ou leur application sont susceptibles d'évoluer. Il peut donc être judicieux d'attendre la publication des directives et dispositions d'exécution définitives, prévue au printemps 2027, avant de prendre des décisions fondamentales.